

A'BYSS
Société civile au capital de 1 000 €
Siège social : 105 Impasse Odette Aussel
83790 PIGNANS

Les soussignés :

Madame Margaux BUSSACHINI, demeurant 105 Impasse Odette Aussel 83700 PIGNANS,
La société LA BOUSSOLE, dont le siège est 587 D Chemin de Boussole, 38200 CHUZELLES,
représentée par son cogérant, Monsieur César BUSSACHINI,

agissant en qualité de seuls associés de la société A'BYSS, société civile au capital de 1 000 €,
dont le siège est 105 Impasse Odette Aussel 83700 PIGNANS,

Après avoir exposé qu'une société a été constituée entre eux aux termes d'un acte sous signature
privée en date de ce jour,

Nomment en qualité de gérant de la Société pour une durée illimitée

Madame Margaux BUSSACHINI

Demeurant 105 Impasse Odette Aussel 83790 PIGNANS,
née le 14 septembre 1994 à GIVORS (69)
de nationalité française,

Madame Margaux BUSSACHINI dispose, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus
étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des
tiers.

Madame Margaux BUSSACHINI accepte les fonctions de gérante qui viennent de lui être
confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappée d'aucune incapacité ou
interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir
les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

SIGNATURE ELECTRONIQUE

- (1) Les Parties sont expressément convenues de ce qu'elles pourront signer
électroniquement le présent acte conformément aux dispositions des articles 1366 et
suivants du Code civil français, par l'intermédiaire du prestataire de services
DocuSign® qui assurera le cas échéant la sécurité et l'intégrité des copies numériques
du présent acte dans les conditions prévues par les lois applicables.
- (2) Les Parties s'engagent chacune en ce qui la concerne, à prendre toutes les mesures
appropriées pour que la signature électronique du présent acte soit effectuée par son
représentant dûment autorisé aux fins des présentes.

MB

CB

- (3) Chacune des Parties reconnaît et accepte que sa signature du présent acte via le processus électronique susmentionné est effectuée en toute connaissance de la technologie mise en œuvre, de ses conditions d'utilisation et des lois applicables et, en conséquence, renonce irrévocablement et inconditionnellement par les présentes à tout droit que cette Partie pourrait avoir d'engager une réclamation et/ou une action en justice, directement ou indirectement, découlant de ou liée à la fiabilité dudit processus de signature électronique et/ou à la preuve de son intention de conclure le présent acte à cet égard.
- (4) Les Parties reconnaissent à cette signature électronique la même valeur que leur signature manuscrite et confèrent date certaine à la signature du présent acte au 26 juin 2025 quelle que soit la date de signature électronique de l'acte via «DocuSign® ».

Fait le 26 juin 2025

En 1 exemplaire signé électroniquement

Margaux BUSSACHINI

SC LA BOUSSOLE

Représentée par César BUSSACHINI

BUSSACHINI Margaux

César BUSSACHINI